Semen
Revue de sémio-linguistique des textes et discours

17 | 2004
Argumentation et prise de position : pratiques discursives

Souligner l'euphémisme : opération savante ou acte d'engagement ? Analyse du « jugement d'euphémisation » dans le discours politique

Alice Krieg-Planque

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/semen/2351
DOI : 10.4000/semen.2351
ISBN : 978-2-84867-360-8
ISSN : 1957-780X

Éditeur
Presses universitaires de Franche-Comté

Édition imprimée
Date de publication : 10 novembre 2004
ISSN : 0761-2990

Ce document vous est offert par Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg

Référence électronique
Alice Krieg-Planque, « Souligner l'euphémisme : opération savante ou acte d'engagement ? Analyse du « jugement d'euphémisation » dans le discours politique », *Semen* [En ligne], 17 | 2004, mis en ligne le 16 mai 2007, consulté le 11 janvier 2021. URL : http://journals.openedition.org/semen/2351 ; DOI : https://doi.org/10.4000/semen.2351

Ce document a été généré automatiquement le 11 janvier 2021.

© Presses universitaires de Franche-Comté

Souligner l'euphémisme : opération savante ou acte d'engagement ? Analyse du « jugement d'euphémisation » dans le discours politique

Alice Krieg-Planque

1 « Le "dialogue social" est un euphémisme pour désigner la pratique du compromis »[1] écrit un éditorialiste du quotidien *Libération* à propos de l'action du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, lequel a, de fait, placé le « dialogue social » parmi ses mots d'ordre. L'auteur de cette phrase procède-t-il à une catégorisation savante (comme il dirait par exemple qu' « obscure clarté » dans *Le Cid* de Corneille est un oxymoron) ou bien prend-il position sur le monde (comme il dirait que « résistant de la liberté » pour désigner un poseur de bombes corse est une expression inacceptable) ? Dit autrement, le « jugement d'euphémisation » (le fait de qualifier un terme d'euphémisme) relève-t-il d'une évaluation de type scientifique ou bien d'une évaluation à caractère axiologique ? Ce questionnement initial motive la présente étude, où nous ferons l'hypothèse que, pour le locuteur, tout l'intérêt de l'euphémisme comme catégorie est que la nature de l'évaluation que celle-ci permet de poser est incertaine, oscillante, floue. Nous nous appuierons, pour étayer notre raisonnement, sur des énoncés provenant de discours politiques et médiatiques.[2]

1. Le « jugement d'euphémisation » : définition et problématique1.1. Le « jugement d'euphémisation » : une opération métadiscursive portant sur le rapport « mot / chose »

2 Dans un travail antérieur (Krieg 2000 : 604 et Krieg-Planque 2003 : 390), nous avions proposé – mais au détour d'un paragraphe, presque comme en passant – le terme « jugement d'euphémisation ». Il est temps de préciser notre propos : par « jugement d'euphémisation », nous entendons le fait de désigner explicitement une formulation

comme un « euphémisme » (ou de la qualifier d'« euphémique » ou d'« euphémistique »). Il s'agit donc d'une opération par nature métadiscursive, qui peut se réaliser à travers des formes très diverses. A l'intérieur de l'ensemble, remarquablement vaste, des commentaires qu'un locuteur est à même de faire sur une formulation,[3] le jugement d'euphémisation relève prioritairement d'un commentaire qui porte sur le rapport « mot / chose », rapport dont il souligne le décalage, la faille, le ratage (par opposition à des commentaires qui envisageraient positivement ce rapport, le jugeant adéquat – comme dans « c'est le mot juste » ou « le mot convient »). Pour reprendre la terminologie de Jacqueline Authier-Revuz, dont la recherche est plus spécialement consacrée à la modalisation autonymique (du point de vue des formes concernées, notre question est donc plus large), on peut dire que le « jugement d'euphémisation » relève prioritairement[4] du champ de la non-coïncidence entre les mots et les choses, et, à l'intérieur de ce champ, de la représentation du défaut de la nomination.[5] Relativement à la chose qu'il nomme, le mot est jugé « faible », « doux », « atténué », « fade », etc., ou encore pour dire vite « en dessous » de la chose (par opposition à des mots qui nommeraient « fort », « trop fort », « au dessus »). Au passage, on notera que ce rapport, que l'on peut se contenter de résumer par la qualification d'un mot *faible* au regard de la chose visée, participe de ce que Marc Bonhomme (à paraître : 240) appelle opportunément une « laïcisation progressive de l'euphémisme ». La qualification plus ancienne est, en effet, celle d'un mot *favorable*, ou *de bonne augure*, ou encore, pour reprendre les termes d'Emile Benveniste (1949 : 312), d'« un nom *faste* [pour] une notion néfaste ».

1. 2. L'« euphémisme » : une catégorie savante ?

3 Le jugement d'euphémisation est donc une évaluation de la relation mot / chose, marquée par un constat de décalage entre ce mot et cette chose. Il reste à identifier la nature de cette évaluation.

4 En qualifiant un terme d'euphémisme, le locuteur semble, *en un certain sens*, produire une évaluation à caractère savant. Plusieurs éléments s'offrent en faveur d'une telle lecture.

5 D'abord, l'euphémisme prend place dans bon nombre de dictionnaires de rhétorique, de poétique et/ou de stylistique,[6] ce qui assoit sa légitimité de catégorie scientifique, en tant que « figure de rhétorique », « figure de pensée », « figure de style », « trope », etc. L'euphémisme s'intègre également dans des dictionnaires et lexiques plus proches de la linguistique ou des sciences du langage,[7] où il constitue une entrée au même titre que certains termes issus de la rhétorique retenus dans ces ouvrages et au même titre que le préfixe, l'adjectif et autres catégories savantes.

6 Ensuite, les définitions des dictionnaires de langue française courants,[8] que tout un chacun peut consulter, concourent à faire de l'euphémisme un instrument relevant de l'univers savant. En effet, ces dictionnaires présentent l'euphémisme comme une réalité du rapport mot / chose (il existerait objectivement des euphémismes), et non pas comme un terme permettant d'exprimer un jugement (on peut estimer qu'un terme est un euphémisme). Nous observons que, en appui à cette position, les exemples fournis par ces usuels donnent un mot X comme étant un euphémisme de Y, ce rapport étant présenté comme allant de soi, au lieu qu'un mot X pourrait être présenté comme étant un euphémisme de Y *pour quelqu'un* (ou pour une communauté, ou un groupe, un parti, une époque...). On lit par exemple : «« Handicapé » pour « infirme » est un euphémisme »[9] ou «« Il a passé » au lieu de « Il est mort ». »[10] Autrement dit, ces

dictionnaires suggèrent qu'il existe des euphémismes (dont, avec un peu de patience, il serait possible de dresser la liste, par exemple) et non pas qu'il existe des mots *considérés comme* des euphémismes.

7 Ainsi, dictionnaires, grammaires et autres outils métalinguistiques à caractère plus ou moins normatif donnent raison à la personne qui penserait exprimer une position de nature scientifique lorsqu'elle produit un jugement d'euphémisation : en ce sens, le jugement d'euphémisation se présente comme la marque d'un discours non-partisan, qui rend compte de la langue par le moyen d'une catégorie qu'effectivement les scientifiques reconnaissent.

8 Néanmoins – c'est l'idée que nous voulons défendre –, le jugement d'euphémisation mérite d'être envisagé comme pouvant être au contraire l'expression d'une évaluation axiologique subjective (laquelle peut, éventuellement, être largement partagée dans une communauté de parole, formant alors consensus), laquelle est réalisée à travers une évaluation de la plus ou moins bonne adéquation du mot à la chose. En ce sens, un euphémisme est un euphémisme pour quelqu'un, à un moment donné, dans une situation donnée : le rapport mot / chose, pour conventionnel qu'il soit, n'est pas pour autant un fait de nature s'imposant à tout sujet pensant-parlant, mais un accord plus ou moins partagé qu'il est toujours possible, jusqu'à un certain point, de contester ou, pour le moins, d'évaluer et de juger.

9 Le caractère axiologique (et non pas savant) du jugement d'euphémisation se manifeste notamment par le fait qu'un terme qui est un euphémisme pour une personne ou une communauté de personnes ne l'est pas toujours pour une autre. Ainsi, dans une étude consacrée à la formule « purification ethnique », nous avons mis en évidence le fait que cette formule est l'objet de points de vue contradictoires : pour de nombreux commentateurs, « purification ethnique » apparaît comme une dénomination inadéquate à la chose qu'elle vise, notamment parce qu'elle est, selon eux, un euphémisme ; pour d'autres locuteurs, « purification ethnique » est au contraire un terme qui désigne adéquatement le réel (voir Krieg 2000 : 603-614 et Krieg-Planque 2003 : 385-404).

10 Il est certain cependant que tout jugement d'euphémisation ne vise pas prioritairement à supporter une position d'ordre axiologique sous l'apparence d'une position d'ordre savant. D'autres usages existent, aux finalités plus ou moins argumentatives, narratives ou descriptives. C'est pourquoi, avant d'approfondir l'hypothèse du jugement d'euphémisation comme prise de position, nous proposons l'exploration systématique d'un corpus, laquelle nous aidera à appréhender la diversité des formes et des usages existants.

2. Le jugement d'euphémisation : variété des formes et des usages

11 De façon à avoir un aperçu général, fût-il rapide, de la diversité du jugement d'euphémisation, nous avons constitué un corpus clos, c'est-à-dire comportant l'exhaustivité des occurrences de « euphémisme(s) », « euphémistique(s) », « euphémique(s) », « euphémisation(s) » sur un ensemble de textes donné. Le corpus ainsi constitué est le suivant :

12 - comptes rendus intégraux des débats de l'Assemblée nationale en séance publique sous la XIe législature (1997-2002), correspondant à 51 occurrences de « euphémisme » (et 0 occurrence des autres termes recherchés) [corpus AN Débats]

13 - rapports d'information des commissions permanentes ou spéciales déposés à l'Assemblée nationale sous la XIe législature, correspondant à 19 occurrences de « euphémisme » et 1 occurrence de « euphémismes » (0 pour les autres termes) [corpus AN Rapports]

14 - comptes rendus des commissions de l'Assemblée nationale sous la XIe législature, correspondant à 4 occurrences de « euphémisme » (0 pour les autres termes) [corpus AN Commissions]

15 - avis des commissions de l'Assemblée nationale sur les projets de lois de finances sous la XIe législature, correspondant à 3 occurrences de « euphémisme » (0 pour les autres termes) [corpus AN Budgets]

16 - discours du président de la République Jacques Chirac depuis son élection de 1995 tels que référencés sur le site Internet de l'Elysée (conférences de presse, allocutions...), correspondant à 3 occurrences de « euphémisme » (0 pour les autres termes) [corpus Elysée]

17 - ensemble de la collection de l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* de 1993 à 2002 inclus, correspondant à 99 occurrences de « euphémisme », 2 occurrences de « euphémismes », 1 occurrence de « euphémistique » et 1 occurrence de « euphémisation » (0 pour les autres termes) [corpus Nouvel Obs]

18 Nous disposons ainsi d'emplois relativement variés (auxquels nous ajouterons, dans la troisième partie de cet article, des énoncés provenant d'autres sources). Pour rendre compte des usages rencontrés, nous avons choisi le critère de l'appartenance – telle que représentée en discours – du segment faisant l'objet du jugement d'euphémisation.[11] Nous avons distingué de la sorte les énoncés où l'euphémisme est représenté comme un « mot de soi » et les énoncés où il est représenté comme un « mot d'autrui ». D'autres critères possibles, notamment ceux, plus syntaxiques, prenant en compte les formes de l'expression du jugement (apposition méta-énonciative, prédicat exclamatif...), nous ont paru plus proches de préoccupations linguistiques que des soucis discursifs qui sont les nôtres ici.

2. 1. Le segment commenté est un « mot de soi »

19 Nous sommes ici dans l'évaluation, par le locuteur, de sa propre parole : le locuteur juge euphémistique une formulation qu'il emploie et qu'il représente comme étant intérieure à son propre discours (l'expression canonique de cette position serait « je dis X et c'est un euphémisme »). Le corpus montre, au-delà de cette caractéristique générale, des fonctions en discours assez différentes.

2. 1. 1. Construire un ethos de modération

20 Le jugement d'euphémisation porté sur sa propre parole peut contribuer à construire un ethos de modération,[12] l'image d'un locuteur mesuré, qui ne souhaite pas polémiquer : le locuteur pourrait dire plus et plus fort, mais il est soucieux de rester dans la mesure et choisit ses mots sans excès.[13] Ce peut être, par la même occasion, une éthique de la relation que le locuteur met en œuvre, en ce sens que celui-ci épargne à autrui la violence de certaines dénominations. Le rapport de l'euphémisme à la politesse, la courtoisie, l'attention portée aux sentiments d'autrui apparaît ici clairement.

21 On donnera pour illustration de ce cas de figure ces propos de Jacques Chirac lors d'une conférence de presse à Beyrouth (la question du journaliste portait sur l'occupation

d'une partie du Liban par Israël), où le jugement d'euphémisation construit l'image d'une personne qui ne souhaite pas envenimer les choses :

> Je vous ai donné déjà, à plusieurs reprises, le sentiment de la France. D'abord, il y a des résolutions de l'ONU, à commencer par la 425, je le répète, elles ne sont pas susceptibles d'interprétation, de discussion ou de négociation, elles doivent s'appliquer au pied de la lettre, comme toutes les résolutions de l'ONU. Ensuite, j'ai souvent dit que **les problèmes sont complexes ici**, chacun le sait, **c'est un euphémisme de le dire**, et ma conviction, notre conviction, c'est qu'il n'y aura pas d'accord séparé, tronçonné, il y aura un accord global, ou il n'y aura pas d'accord solide.[14]

22 Cette fonction est particulièrement nette dans le contexte de discours offrant d'autres indices d'un ethos de modération. On trouve par exemple de tels indices dans les propos de Bernard Hoerni, président de la section éthique et déontologie du Conseil national de l'Ordre des médecins, invité à participer à une table ronde organisée par la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale. Le jugement d'euphémisation produit par Bernard Hoerni[15] intervient après que celui-ci a donné des indices d'un ethos de modération tels que « ...les obstétriciens et les échographistes, très émus par l'arrêt Perruche, **même si celui-ci a peut-être été excessivement amplifié. »** ou « **Désireux de rester à ma place déontologique sur le chapitre de la pratique médicale**, j'aborderai d'abord... ».[16]

23 Les énoncés dans lesquels le jugement d'euphémisation vient appuyer un ethos de modération font apparaître un fait inattendu : il n'est manifestement pas toujours négatif de « mal nommer » (au sens de « viser inadéquatement le référent »). En effet, le fait que l'on puisse dire « je dis X et c'est un euphémisme » indique qu'il peut être positif d'utiliser le terme qui n'est pas le plus proche de la nomination parfaite de la chose si une autre considération l'emporte (faisant alors que l'exigence d'adéquation mot / chose passe au second plan) : la prise en compte de l'image de soi et de la relation à l'autre telles qu'elles sont représentées en discours.

2. 1. 2. Adresser un signe de connivence

24 Le jugement d'euphémisation peut fonctionner comme signe de connivence adressé par le locuteur à son auditoire ou à son lecteur. Proche, alors, du commentaire du type « si vous voyez ce que je veux dire »,[17] il suppose du public que celui-ci connaît la situation et est à même de comprendre à demi-mot. Le destinataire connaissant le réel aussi bien que le locuteur, il n'est pas utile que celui-ci utilise les mots pleinement pour que la compréhension soit établie. C'est ainsi que nous interprétons l'énoncé qui va suivre.

25 Le ministre de la Recherche, Roger-Gérard Schwartzenberg, est auditionné sur les crédits de son ministère devant trois commissions parlementaires conjointes (les commissions de la production, des finances et des affaires culturelles). Invité à prendre la parole, il déclare d'abord : « Permettez-moi de dire le plaisir que j'ai à retrouver ces commissions. Je me sens encore plus parlementaire que ministre, l'ayant été pendant 14 ans. » Il en vient ensuite à justifier le budget de la recherche, dont, non sans paradoxe, il reconnaît qu'il ne figure pas dans les budgets prioritaires tout en disant qu'il a fait l'objet d'un « effort tout particulier ». Il poursuit :

> Le plan décennal de recrutement concrétise une idée très activement soutenue de M. Le Déaut. Il a été difficile à obtenir, le ministère du budget étant **peu séduit, et c'est un euphémisme**, par une programmation des crédits sur dix ans ! [18]

26 Il s'agit en quelque sorte de jouer la carte parlementaire (sur laquelle l'intéressé peut faire jouer la connivence) contre la carte ministérielle, en faisant le pari que le public

des parlementaires acceptera de partager l'implicite sur cette critique coutumière : la réticence du ministère du budget à allouer des crédits. C'est le partage commun d'une opinion sur le caractère sous-dimensionné du mot par rapport à la chose qui crée la connivence, le sourire de l'auditoire.

27 Selon le contexte dans lequel il apparaît et selon les effets qu'il semble viser (plus ou moins sérieux – comme chez Chirac – ou plus ou moins plaisants – comme chez Schwartzenberg –), le jugement d'euphémisation sur la parole du locuteur lui-même est plutôt un élément de construction d'un ethos de modération ou plutôt un implicite bâtisseur de connivence. A l'instar de la réticence,[19] figure de rhétorique qu'il n'est pas sans évoquer, le jugement d'euphémisation joue à la fois sur l'image de modération de celui qui ne dit pas tout (ménageant les choses et les personnes) et sur la connivence que le locuteur établit en laissant deviner ce qu'il aurait pu dire.

2. 2. Le segment commenté est un « mot d'autrui »

28 Le segment jugé euphémistique est ici représenté en discours comme étant un « mot d'autrui », c'est-à-dire comme une formulation appartenant à un extérieur discursif (« il dit X et c'est un euphémisme »), lequel peut être le discours d'un individu, d'un collectif, d'une époque, du « on » du discours courant, d'un interlocuteur co-présent dans l'interaction, etc.

2. 2. 1. Appuyer l'ethos de l'interlocuteur

29 Cette fonction est particulièrement observable dans le corpus des débats à l'Assemblée nationale, où elle se manifeste par des interruptions de députés à l'égard de l'orateur principal.[20] Dans le cas présent, il s'agit d'interrupteurs de soutien, c'est-à-dire qui interviennent pour appuyer le député qui est en train de s'exprimer. L'interrupteur construit alors de l'orateur une figure de personne sobre et conciliante, qui ne s'emporte pas quand il y aurait lieu de le faire, qui s'exprime avec politesse alors qu'il y aurait matière à être plus rude. Relativement à la série antérieure (2. 1. 1.), il s'agit de construire l'ethos de l'autre allié, et non plus le sien propre, comme modéré.

30 Un interrupteur de soutien par jugement d'euphémisation peut appartenir au même groupe que l'orateur, comme dans :

> Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie dans le gouvernement Jospin : « Je sens que mon argumentation vous convainc, monsieur Proriol [Démocratie libérale]. Vous pourriez peut-être retirer votre amendement qui, en toute franchise, **n'apporte guère de clarté**. »
> Alain Cacheux (Parti socialiste) : « **C'est un euphémisme !** »[21]

31 Dans d'autres cas, les locuteurs peuvent ne pas appartenir au même groupe parlementaire, mais tenir une position commune sur un projet politique précis. Ceci explique qu'un député puisse couper la parole à un député d'un parti adverse, en faveur de ce député. C'est ainsi qu'un membre du RPR interrompt pour le soutenir un député radical de gauche, car tous deux ont présenté un amendement qui préconise la suppression de la redevance télévision :

> Jean Pontier (Radicaux de gauche) : « [...] Certes, quelques exonérations sont prévues, mais elles sont peu nombreuses et ne visent que les personnes âgées qui relèvent du fonds national de solidarité. C'est pourquoi les radicaux de gauche souhaitent depuis des années supprimer cette taxe qui accroît la fracture sociale. Cela nous paraît d'autant plus nécessaire que l'encaissement de **cette taxe n'est pas totalement performante et que la fraude est répandue.** » [22]
> Michel Bouvard (RPR) : « **C'est un euphémisme !** »

2. 2. 2. Traduire une réalité que l'autre nomme imparfaitement

32 Il s'agit ici, à travers le jugement d'euphémisation porté sur les mots d'autrui, de traduire en un langage qui serait plus clair ou explicite ce que l'autre nomme de façon trop approximative, rapide. Ce type d'énoncé est bien représenté dans le corpus d'articles du *Nouvel Observateur*. On trouve ainsi :

> *« En Europe, on vend sur catalogue en comparant spécification et prix*, dit un attaché militaire. *Mais en Asie c'est différent. »* Doux euphémisme ! Les procédures sont particulièrement opaques. L'administration taïwanaise est un dédale de divisions, de sous-divisions et de bureaux. En s'installant à Taïwan, Tchang Kaï-chek a reproduit à l'identique l'énorme structure bureaucratique de la Chine continentale. Qui fait quoi, qui décide quoi ? [23] [suivent des explications et témoignages sur le fonctionnement du marché à Taïwan]

33 ou :

> Martine Aubry ne prenait d'ailleurs nullement à la légère la première intervention de Georges Hage à l'Assemblée nationale, le 30 juin 1999 : *« Oui, ces pratiques de harcèlement sont inacceptables*, répondait-elle. *Et nous savons bien que si les conditions physiques du travail s'améliorent en France,* ***la charge mentale s'accroît pour beaucoup de nos concitoyens. »*** **Un euphémisme. Ceux qui vont travailler l'estomac noué sont aujourd'hui majoritaires !** Dans une étude du ministère de l'Emploi effectuée par la Dares (2) publiée en juillet dernier, 60% des salariés affirment en effet *« craindre une sanction sur leur emploi ou leur rémunération en cas d'erreur de leur part »*. Ils n'étaient que 46% en 1991. 30% déclarent désormais vivre des *« situations de tension avec leur hiérarchie »* et 21% avec leurs collègues.
> (2) « Travail et charge mentale », Premières Synthèses.[24]

34 Nous ne sommes pas très éloignés, avec ce type d'énoncé, de la dénonciation des mots de l'autre qui nomment mal (dont il est question ci-après). Néanmoins, la posture est légèrement différente : le but n'est pas tant de dénoncer l'autre qui nomme inadéquatement que de se présenter comme un traducteur, un médiateur, une instance qui explicite le propos d'autrui. Sans doute n'est-ce pas un hasard si ce type d'énoncé se trouve plus facilement dans le discours de presse : il coïncide avec l'imaginaire journalistique – observable aussi à travers une expression récurrente comme « en clair » – du dévoilement, de la médiation, voire de la saine simplification à ambition didactique. Il est mis au service d'une représentation du journaliste comme passeur, en ce sens que le journaliste traduirait en « langage réel » ce que les acteurs nommeraient selon leurs propres logiques (qui peuvent être des logiques de masquage, mais pas nécessairement[25]), alors que le journaliste serait dans la seule logique du dévoilement, de la monstration du réel par lui mis à nu.

2. 2. 3. Dénoncer l'autre qui nomme mal

35 L'autre dont on commente les mots n'est plus ici une figure que l'on soutient, ni même une figure que l'on traduit, mais une figure que l'on critique. C'est dans ces énoncés que le jugement d'euphémisation montre le plus son aptitude à supporter une prise de position tout en étant assimilable, *en un sens*, à une opération savante.

36 Dans le corpus, les mots jugés euphémiques sont variés. Le jugement d'euphémisation permet par exemple de dénoncer un néologisme, « homophobie », qui pourtant avait été salué pour sa capacité à démasquer une réalité longtemps désavouée :

> Je crois même qu'on peut ajouter avec un peu de recul que ce fut un bon débat [le débat sur le Pacs]. En consacrant la reconnaissance de toutes les unions, je le répète, il a fait reculer l'**homophobie, mot qui est d'ailleurs un euphémisme puisqu'on l'emploie parfois pour désigner toutes les discriminations et souvent les crimes dont ont été victimes les homosexuels**. Je ne reviendrai pas sur la déportation et l'extermination des homosexuels pendant la Seconde guerre

> mondiale, mais je rappellerai que l'homosexualité a longtemps été considérée par l'Organisation mondiale de la santé comme une maladie mentale et que la loi Debré de 1960 parlait encore de « fléau social ».[26]

37 Il permet de condamner le vocabulaire de l'institution judiciaire :

> La justice peut broyer des vies. En toute bonne foi, persuadée d'être dans le vrai. « Erreur judiciaire » ? Il faudrait, pour parler de ces existences brisées, trouver d'autres mots : drame, catastrophe, horreur judiciaire. Mais on dit « erreur » et l'euphémisme est révélateur. Une erreur est une maladresse, une méprise regrettable, une faute passagère. Elle ne remet pas en cause l'ensemble de la mécanique. C'est ce que l'institution voudrait nous faire croire avec ses ruses de vocabulaire. Pourtant l'erreur judiciaire est plus qu'un incident de parcours. Elle est consubstantielle au système.[27]

38 ou de critiquer les dénominations de la politique russe de Boris Eltsine en Tchétchénie :

> D'autant que la France semble avoir été le seul et unique pays européen à avoir évoqué une *« situation coloniale »* en Tchétchénie. Mais là aussi il s'agit d'un euphémisme diplomatique par trop frileux. Il n'y a pas seulement situation coloniale, il y a bel et bien une guerre livrée par la Russie à un peuple colonisé qui se bat pour son indépendance.[28]

39 C'est face à des énoncés de cet ordre que la question de l'ambivalence de la catégorie de l'euphémisme manifeste tout son intérêt. La politique russe en Tchétchénie et les actions qui en sont l'application relèvent-elles d'une « situation coloniale » ou d'une « guerre » ? L'expression « situation coloniale » est-elle réellement en dessous du réel à nommer, réellement trop douce et trop faible par rapport au référent visé ? Une vision du monde favorable à Eltsine pose que non. La vision de l'éditorialiste du *Nouvel Observateur*, que partagent d'autres acteurs, pose que oui.

40 Notre thèse est que le choix du terme qui nommerait adéquatement le réel est, dans certains cas, un choix axiologique. Dans de tels contextes, le jugement d'euphémisation peut, en surface, conférer au discours qui l'exprime une dimension non-partisane par le fait que l'euphémisme est aussi par ailleurs une catégorie savante.

41 L'analyse du corpus clos montre que les énoncés qui nous intéressent au premier chef, c'est-à-dire ceux qui s'appuient sur l'ambivalence de la catégorie « euphémisme » pour supporter une opinion, sont loin d'être les seuls concernés à l'intérieur de tous ceux qui expriment un jugement d'euphémisation. Ils sont même marginaux, relativement à la diversité des usages que nous pouvons appréhender. Dans le discours politique, en particulier, ceux qui permettent de construire un ethos de modération sont certainement plus importants : on en trouve sans difficulté des illustrations. Quel que soit leur caractère marginal, ils existent néanmoins, et c'est sur eux que portera notre analyse dans la dernière partie de cet article.

3. Le jugement d'euphémisation comme acte d'engagement

42 Nous souhaitons ici attirer l'attention sur des emplois qui attestent de façon particulièrement marquée le caractère axiologique du jugement d'euphémisation. Nous nous appuyons à présent, outre sur le corpus antérieurement décrit et utilisé, sur différents corpus constitués dans la perspective d'autres recherches sur les discours politiques et médiatiques[29].

3. 1. Deux acteurs régulièrement dénoncés : les diplomates et les militaires

43 Dans l'espace public (l'espace public français en tout cas), deux types d'acteurs sont régulièrement l'objet de critiques : les acteurs de la diplomatie et les militaires. Cette régularité est telle que l'on peut parler d'un stéréotype de dénonciation. On observe

que ces prises de position s'accompagnent de jugements d'euphémisation – réitérés, eux aussi – portés sur le vocabulaire de ces acteurs. On notera que ces deux groupes d'acteurs sont par ailleurs réputés, à tort ou à raison, pour la particularité de leurs pratiques langagières : les diplomates pour leur tendance à parler « en rondeurs » de façon à n'offenser personne, conformément au sens même de leur mission ; les militaires pour leur usage du secret, conformément aux intérêts de celle que par ailleurs on appelle la « grande muette » (voir Oger 2003).

44 Les acteurs internationaux de la décision politique, les diplomates, les représentants des Nations unies et de l'Union européenne, sont jugés grands utilisateurs d'euphémismes. Dans le corpus fourni par les rapports des commissions de l'Assemblée nationale, on lit par exemple ce témoignage du général Bernard Janvier :

> Je fais référence à M. Boutros-Ghali qui écrit le 16 mars 1994 : « Le Conseil de sécurité a adopté 54 résolutions et 39 déclarations du Président qui ont, toutes, à des degrés divers, eu une influence sur le fonctionnement de la force. Cette prolifération de résolutions et de mandats **a certainement compliqué son rôle** [...] ». **C'est un euphémisme**. De mon point de vue, les nations et les membres du Conseil de sécurité, quels qu'aient été les efforts de la France, n'ont pu définir une politique dans le sens le plus global du terme, et par là même, une stratégie face à l'ensemble des drames qui résultent de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie.[30]

45 Le rapport d'information parlementaire qui est produit à la suite de cette audition dénonce plus généralement « **les euphémismes employés par Boutros Boutros-Ghali** »[31], secrétaire général des Nations unies de 1992 à 1996. De fait, les guerres yougoslaves de 1991-1995 puis de 1998-1999 ont donné l'occasion à de multiples commentateurs de stigmatiser le caractère selon eux euphémistique – et plus largement inadéquat au réel – du vocabulaire des acteurs internationaux de la décision politique, tels que les différentes instances des Nations unies, l'OTAN, l'Union européenne, la CSCE... (sur ce point voir Krieg-Planque 2003 : 192-200).

46 Les militaires sont, eux aussi, fréquemment caractérisés par leur emploi d'un vocabulaire euphémistique. Dans le corpus extrait du *Nouvel Observateur*, on lit ces propos de François Heisbourg :

> Avec cet effectif [130 000], les Britanniques ont réussi à aligner deux fois plus de personnels que nous pendant la guerre du Golfe. Nous avons une armée de terre efficiente de l'ordre de 100 000 soldats. Les 140 000 autres **sont à l'instruction ou répartis – appréciez l'euphémisme – dans des *« régiments à disponibilité opérationnelle différée »*.**[32]

47 En 2003, l'offensive anglo-américaine contre l'Irak a donné lieu à des qualifications de même nature. « Friendly fire » et « tirs amis », « target of opportunity » et « cible d'opportunité », ont tous été qualifiés d'euphémisme par les commentateurs, qui trouvaient là matière à brocarder à la fois l'Armée comme institution et les Etats-Unis comme puissance politique (voir Krieg-Planque 2004). L'expression « dommages collatéraux », déjà critiquée lors de la guerre du Golfe de l'hiver 1990-1991, s'est trouvée l'objet de jugements d'euphémisation dont la répétition relève du stéréotype, et qui servaient également à dénoncer le discours « édulcoré », disait-on, de l'Armée.

48 Mais « dommage collatéral » est-il réellement en dessous du réel à nommer ? N'est-il pas plutôt le nom d'un autre réel ? Ou, mieux, le nom d'autres réels nommés d'un autre point de vue ? Car « dommage collatéral » est, du point de vue de ses utilisateurs militaires, un terme technique qui désigne tout ce qui a été atteint en dehors de l'objectif visé : il peut s'agir aussi bien de victimes humaines que de bâtiments civils ou

militaires endommagés sans morts ni blessés. Comme c'était le cas à propos de « situation coloniale », comme ce peut être le cas pour « avoir compliqué son rôle », une autre position peut être tenue que celle qu'exprime le jugement d'euphémisation. C'est en ce sens que l'euphémisme est un euphémisme *d'un certain point de vue*.

3. 2. Un discours qui dénonce : le discours de la « gauche radicale »

49 Nous illustrons à présent le jugement d'euphémisation à travers non plus ce qui fait l'objet de la dénonciation (les diplomates et leur discours, les militaires et leur discours) mais à travers le locuteur qui dénonce. Ce que nous appelons faute de mieux la « gauche radicale »[33] nous fournit ici l'exemple du fait que les locuteurs qui tiennent une position critique nourrissent leur contestation de jugements d'euphémisation. Les opinions de la gauche radicale s'expriment dans le commentaire qui fait du mot visé un mot « trop faible », apte à masquer le réel. Ainsi à propos des termes « loi du marché », « flexibilité », « mondialisation » :

> Cette réalité [de la loi du marché] est présentée aux populations du monde entier comme inéluctable et surtout conforme à l'intérêt de tous les habitants de la terre. **La loi du marché, euphémisme pour désigner celle du profit**, s'imposerait à tous parce qu'elle serait naturelle.[34]
>
> **La « flexibilité » du travail est un euphémisme désignant** des mesures qui tendent à affaiblir le pouvoir de négociations des syndicats, à augmenter l'insécurité de l'emploi et à abaisser les salaires afin de rendre les économies nationales plus compétitives sur le marché international.[35]
>
> Mais, qu'est-ce que la mondialisation, sinon la mise en coupe réglée de la planète par les puissances financières, sous l'égide des intérêts américains ? Il n'y en a pas d'autre que celle-là. **Le mot « mondialisation » n'est qu'un euphémisme pour ce que l'on appelait il n'y a guère « l'impérialisme américain ».** Qui, décemment, pour dénoncer cet impérialisme-là, en demanderait un autre ?[36]

50 Le jugement d'euphémisation, tel qu'on le trouve dans les discours de la gauche radicale, contribue à la représentation d'un espace public menacé par la monotonie de son vocabulaire et de ses points de vue, dominé sans qu'il y paraisse par le lexique patronal et des pouvoirs financiers. L'analyse systématique de la construction « X est un euphémisme pour Y » dans des corpus de discours de ce type serait éclairante : cette construction est, en effet, particulièrement apte à mettre en scène un discours et un contre-discours. La concurrence entre les discours pour dire le vrai et nommer juste est ici directement observable, à travers le jugement d'euphémisation et la façon dont celui-ci peut représenter un terme – et le discours qui le porte – comme le masque fallacieux sous lequel le réel ainsi camouflé est donné à voir.

51 Le fait que le jugement d'euphémisation accompagne des discours caractérisés par leur position éminemment critique dans l'espace public invite à voir ce type de commentaire métadiscursif comme étant – ou plutôt pouvant servir à – un acte d'engagement. Le discours de la gauche radicale en est un exemple parmi d'autres. L'extrême droite française, elle aussi en posture de critique, se présente également comme une grande dénonciatrice du discours d'autrui au moyen du jugement d'euphémisation (aux côtés d'autres procédés de dénonciation des mots de l'autre comme mots mensongers[37]). Ce procédé contribue à la représentation d'un monde tout entier envahi par ce que l'extrême droite appelle, avec d'autres, le « politiquement correct ».

52 Par rapport à la problématique générale de ce numéro de *Semen* sur l'argumentation et la prise de position dans le discours, notre questionnement est, on le voit, légèrement décalé. Plusieurs contributeurs s'intéressent à la façon dont des discours parviennent à

supporter un point de vue en dépit d'une tonalité laconique, d'une prétention à la neutralité, d'un effacement apparent des marques de parti pris. Dans les énoncés qui nous intéressent, il y a au contraire une évaluation explicitement représentée comme telle. ...Mais laquelle ?

53 Dans les définitions qu'il donne de l'euphémisme (voir du Marsais 1730 : 77, 158 et 183 et du Marsais 1756), du Marsais indique qu'il existe deux sortes d'idées qui donnent lieu à l'usage d'un terme euphémique, et que celui-ci doit, écrit-il à plusieurs reprises, « déguiser » : d'une part les idées « peu honnêtes », « contraires à la bienséance » ou « contraires à la modestie » ; d'autre part les idées « désagréables », « dures » ou « tristes ». Dans le premier cas, le jugement d'euphémisation est clairement une évaluation axiologique puisqu'il consiste à accuser l'autre d'avoir des idées peu civiles, contraires aux règles sociales ou morales, et de le dissimuler. Le second cas de figure nous amène à nous demander ce que peut être, en définitive, une réalité « désagréable », « dure » ou « triste » (d'autres définitions évoquent une réalité « déplaisante », « fâcheuse », « pénible », « amère », « brutale »...). Le monde, là dessus, n'est pas consensuel. Les objets, les idées, les événements, les actes, sont rarement unanimement envisagés comme négatifs ou positifs, hormis quelques réalités singulières, comme par exemple la mort (ceci suffit à expliquer, nous semble-t-il, ce fait remarquable que la majorité des dictionnaires de langue courants donnent pour exemples d'euphémisme des termes concurrents de « mourir »[38]). Estimer que la réalité nommée est plus « désagréable », « dure » ou « triste » que ne l'est le mot sous lequel elle est désignée suppose donc un point de vue sur cette réalité (sur le fonctionnement de l'institution judiciaire, sur la politique russe en Tchétchénie...). Ce qui est convoqué alors, dans le jugement d'euphémisation, ce n'est pas un savoir savant et les compétences techniques qui lui sont rattachées, mais un système de valeurs dans lequel peut se former une prise de position.

BIBLIOGRAPHIE

à l'exclusion des dictionnaires de langue et des dictionnaires encyclopédiques cités en note :

AMOSSY R. (dir.) [1999], *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne – Paris, Delachaux et Niestlé, coll. Sciences des discours.

AQUIEN M. et MOLINIE G. [1999 rééd.], *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Paris, Le Livre de poche, coll. Encyclopédies d'aujourd'hui.

ARRIVE M., GADET F., GALMICHE M. [1986], *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.

AUTHIER-REVUZ J. [1992], *Les Non-coïncidences du dire et leur représentation méta-énonciative. Etude linguistique et discursive de la modalisation autonymique*, thèse de doctorat d'Etat, linguistique, Université Paris 8 - Saint-Denis, 2 tomes.

AUTHIER-REVUZ J. [1995], *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse, coll. « Sciences du langage », 2 tomes.

BACRY Patrick [1992], *Les figures de style et autres procédés stylistiques*, Paris, Belin, coll. Sujets, 335 p.

BENVENISTE E. [1949], « Euphémismes anciens et modernes », repris dans *Problèmes de linguistique générale, 1*, Paris, Gallimard, 1966, pp. 308-314.

BERRENDONNER A. [2001], « Portrait de l'énonciateur en faux naïf », *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté – Annales Littéraires de l'Université de Besançon, n°15, pp. 113-125 (« Figures du discours et ambiguïté », dir. Marc Bonhomme)

BONHOMME M. [1998], *Les figures clés du discours*, Paris, Seuil, coll. Mémo.

BONHOMME M. [à paraître], *Pragmatique des figures du discours*, chapitre 8, « La pragmatique de l'euphémisme dans le discours de presse ».

BONNAFOUS S. et DESMARCHELIER D. [1999], «« Quand les députés coupent le RESEDA »« , *Mots. Les langages du politique*, Paris, Presses de Sciences Po, n°60, septembre 1999, pp. 93-109.

DESMARCHELIER D. [2003], « Les mots de la violence, la violence des mots dans le discours politique français contemporain », dans Bonnafous Simone, Chiron Pierre, Ducard Dominique et Lévy Carlos (dir.), *Argumentation et discours politique. Antiquité grecque et latine, Révolution française, Monde contemporain*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Res Publica, pp. 225-234.

DU MARSAIS [1730], *Des tropes*, Paris, Flammarion, coll. Critiques, 1988, 442 p., édition présentée et annotée par Françoise Douay-Soublin.

DU MARSAIS [1756], article « Figure », dans Diderot et d'Alembert, l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome 16, Paris.

DUBOIS J. (dir.) [1994], *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.

DUPRIEZ B. [1984], *Gradus. Les procédés littéraires*, Paris, UGE, 10/18.

KRIEG A. [1999], « Vacance argumentative : l'usage de *(sic)* dans la presse d'extrême droite contemporaine », *Mots. Les langages du politique*, Paris, Presses de Sciences Po, n°58, mars 1999, pp. 11-34.

KRIEG A. [2000], *Emergence et emplois de la formule « purification ethnique » dans la presse française (1980-1994). Une analyse de discours*, thèse de doctorat en sciences du langage, Université Paris 13 - Paris-Nord, 3 vol., 840 p.

KRIEG-PLANQUE A. [2003], *« Purification ethnique ». Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Editions, coll. Communication.

KRIEG-PLANQUE A. [2004], « Les discours médiatiques et la guerre en Irak », *Les Dossiers de l'audiovisuel*, Paris, INA / La Documentation française, n°114, à paraître en mars-avril 2004.

MAINGUENEAU D. [2002], « Problèmes d'ethos », *Pratiques*, Cresef, Metz, n°113-114, juin 2002, pp. 55-67.

MOUNIN G. [1974], *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, PUF.

MORIER H. [1998 rééd.], *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, PUF.

OGER C. [2003], « Communication et contrôle de la parole : de la clôture à la mise en scène de l'institution militaire », Quaderni, Paris, Edition Sapientia, N° 52, automne 2003, pp. 77-92.

POUGEOISE M. [2001], *Dictionnaire de rhétorique*, Armand Colin.

NOTES

1. *Libération*, vendredi 25 juillet 2003, p. 3, éditorial de Gérard Dupuy, « A plus tard ».
2. Je remercie vivement Christian Plantin pour ses remarques enrichissantes. Il va de soi néanmoins que celui-ci n'est nullement responsable des propos avancés dans le présent article.
3. Voir en ce sens, spécifiquement sur la modalisation autonymique, les propositions de Jacqueline Authier-Revuz (1992 et 1995) qui distingue quatre « champs de non-coïncidence » (ou registres de commentaire que l'énonciateur est susceptible de faire sur les mots qu'il utilise) : non-coïncidence interlocutive, non-coïncidence du discours à lui-même, non-coïncidence entre les mots et les choses, non-coïncidence des mots à eux-mêmes.
4. Nous disons « prioritairement » parce que ce champ n'exclut pas l'appartenance simultanée de l'énoncé considéré à d'autres champs, notamment celui de la non-coïncidence du discours à lui-même (comme c'est le cas lorsqu'un terme est qualifié d'euphémisme tout en étant caractérisé de « mot d'autrui »).
5. Authier-Revuz 1992 : voir spécialement tome 2, pp. 664-683, « Les représentations de l'écart entre le mot et la chose ».
6. Citons sans préoccupation hiérarchique, avec des degrés de spécialisation et de didacticité variables : Aquien et Molinié 1999 ; Bacry 1992 ; Bonhomme 1998 ; Dupriez 1984 ; Morier 1998 ; Pougeoise 2001.
7. Citons, là encore sans souci de classement : Mounin 1974 ; Arrivé, Gadet, Galmiche 1986 ; Dubois (dir.) 1994.
8. Nous avons consulté les dictionnaires de langue française courants qui suivent : *Larousse du XXe siècle en six volumes*, Paris, Librairie Larousse, 1930. *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, Paris, Librairie Larousse, 1961. *Dictionnaire usuel Quillet Flammarion par le texte et par l'image*, Paris, Quillet – Flammarion, 1963. *Petit Larousse*, Paris, Librairie Larousse, 1966. *Dictionnaire du français contemporain*, Paris, Larousse, 1966. *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse, 1973, 6 volumes. *Le Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1984. *Le Robert. Dictionnaire de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1985, 9 volumes. *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, Paris, Editions Quillet, 1990, 9 volumes. *Grand Larousse universel*, Paris, Larousse, 1992, 12 volumes. *Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 1992. *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1993. *Nouveau Larousse encyclopédique. Dictionnaire en 2 volumes*, Paris, Larousse-Bordas, 1998. *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert / VUEF, 2001, 6 volumes.
9. *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1993, entrée « Euphémisme ».
10. *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, Paris, Librairie Larousse, 1961, entrée « euphémisme ».
11. Pour identifier le segment jugé euphémique, il est parfois nécessaire de mettre à contribution l'interprétation (fût-elle peu risquée). Considérons par exemple : « Car, enfin, n'est-ce pas manquer quelque peu de courage – et c'est un euphémisme – que de se décharger sur une loi d'ordre quantitatif – dix à douze semaines – de notre incapacité à soulager les véritables détresses ? » (corpus AN Débats, 3ème séance du 29 novembre 2000, discussion du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception, Martine Aurillac, RPR) En l'absence de marques univoques, c'est grâce à une interprétation raisonnable que l'on estimera que le segment concerné est « manquer quelque peu de courage », et non pas par exemple

« courage ». Face à certains énoncés, en revanche, il faut se rendre à accepter l'indécidable (sans que cela, d'ailleurs, le plus souvent, altère gravement l'interprétation générale du contenu). Cette question de l'identification du segment commenté se pose pour bien d'autres types de commentaires métadiscursifs opacifiants, ainsi que l'a souligné Jacqueline Authier-Revuz 1992. Sur la notion d' « interprétant raisonnable » voir Krieg 2000 : 101-105.

12. Nous employons « ethos » sans ambitionner discuter sur le fond du concept lui-même, simplement pour désigner l'image de soi, en termes de dispositions morales, intellectuelles ou psychiques, que le locuteur produit par l'effet de son discours. Pour une présentation générale de la notion, voir les contributions du volume édité par Ruth Amossy (Amossy dir. 1999) et l'article de Dominique Maingueneau 2002.

13. Marc Bonhomme (à paraître : 248-249) met également en rapport l'euphémisme et l'ethos, en soulignant que l'usage d'euphémismes produit l'effet d'une « renonciation à toute attitude péremptoire » et plus globalement une « impression favorable de prudence ». Dans le type d'énoncés qui nous intéresse, c'est le métadiscours sur l'euphémisation qui participe à la mise en place d'un tel ethos. A l'opposé de ce qu'avance Bonhomme, nous pouvons faire l'hypothèse que l'emploi d'euphémismes est à même de produire un effet défavorable de lâcheté ou de volonté de tromper, quand l'auditoire identifie un terme comme étant un euphémisme de son propre point de vue et quand il prête au locuteur une intention de masquer le réel (ainsi, l'expression « dommages collatéraux » est défavorable à celui qui l'utilise précisément parce qu'elle est reçue comme un euphémisme). Quand le locuteur double l'emploi du terme d'un jugement d'euphémisation (je dis X et c'est un euphémisme), il désamorce une telle accusation.

14. Corpus Elysée, Jacques Chirac, conférence de presse à l'occasion de sa visite en République libanaise, Beyrouth, Résidence des Pins, 31 mai 1998.

15. A savoir : « Il serait donc excessivement **fâcheux - et c'est un euphémisme** - que vivre ou survivre dans certaines conditions puisse être considéré comme un préjudice à l'origine duquel il faudrait trouver des responsables sur lesquels on ferait porter la charge d'une indemnisation. »

16. Corpus AN Commissions, jeudi 29 mars 2001, Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, table ronde organisée et présidée par Claude Evin, « Arrêt Perruche : Faut-il légiférer ? ».

17. Authier-Revuz 1992 : tome 2, p. 679.

18. Corpus AN Commissions, jeudi 8 novembre 2001, Commission de la production des échanges, projet de loi de finances pour 2002, audition de Roger-Gérard Schwartzenberg, ministre de la Recherche sur les crédits de son ministère.

19. Définie par exemple ainsi : « Figure par laquelle une partie de ce qui reste à dire demeure inexprimé, soit que la phrase ait été brusquement interrompue, soit que le diseur annonce son intention de ne pas tout dire. » (Henri Morier 1998 : 1018) Au-delà de la réticence, on pourra rapprocher le jugement d'euphémisation ainsi envisagé d'un large ensemble d'énonciations paradoxales ; voir Berrendonner 2001 : 122-124, « Paradoxes, prétéritions, argumentations autophages ».

20. Sur les « interrupteurs » dans les débats parlementaires (c'est-à-dire les députés non inscrits au débat, qui coupent les orateurs sans autorisation du président), voir Bonnafous et Desmarchelier 1999, et Desmarchelier 2003.

21. Corpus AN Débats, 1ère séance du 19 janvier 2000, service public de l'électricité, discussion en nouvelle lecture d'un projet de loi, discussion des articles.

22. Corpus AN Débats, 2ème séance du 14 novembre 2000, redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision, discussion des amendements.
23. Reportage de Bruno Birolli, « Les requins de Tai-pei », *Le Nouvel Observateur*, 16 juin 1994.
24. Article de Guillaume Malaurie, « Harcèlement moral au travail : la riposte », *Le Nouvel Observateur*, 24 février 2000.
25. En effet, les journalistes se représentent comme devant affronter des logiques de masquage auxquelles ils opposeraient des logiques de dévoilement, mais ils se représentent également bien souvent comme faisant face à des logiques techniques dont ils assureraient le déchiffrement (à travers la « traduction » des « jargons », par exemple).
26. Corpus AN Débats, 3ème séance du 8 juin 1999, pacte civil de solidarité, discussion en nouvelle lecture d'une proposition de loi, Yves Cochet, Les Verts.
27. Article de Marie-France Etchegoin, « Quand la justice dérape », *Le Nouvel Observateur*, 24 juillet 1997.
28. Editorial de Jean Daniel, « Vers un Islam libéré », *Le Nouvel Observateur*, 24 février 2000.
29. En particulier un corpus construit pour une étude de la formule « purification ethnique » et de la médiatisation du conflit yougoslave (Krieg 2000 et Krieg-Planque 2003), et un corpus construit pour l'étude du signe « *(sic)* » dans la presse (Krieg 1999).
30. Rapport d'information déposé par la Mission d'information commune sur les événements de Srebrenica, présidence de François Loncle, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 novembre 2001, tome 2, « Auditions ».
31. Rapport d'information déposé par la Mission d'information commune sur les événements de Srebrenica, présidence de François Loncle, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 novembre 2001, tome 1, « Rapport ».
32. Interview de François Heisbourg par Jean-Gabriel Fredet, « Pourquoi il faut supprimer le service militaire », *Le Nouvel Observateur*, 1er février 1996.
33. Ensemble hétérogène dans lequel on trouvera ce qui peut être appelé ailleurs de façon plus ou moins satisfaisante « gauche contestataire », « gauche de protestation », « anti-mondialistes », « alter-mondialistes », « extrême gauche »...
34. Jean-Marie Harribey, « La logique financière contre l'emploi », Attac France, document de travail du conseil scientifique, septembre 1999.
35. « Une étude sur le rôle du FMI dans la mobilisation de ressources externes pour le gouvernement de l'Equateur », document de Globalization Challenge Initiative traduit et diffusé par Attac France, juin 2000.
36. « Essai de glossaire néo-libéral », août 2003 (sixième édition). L' « Essai de glossaire néo-libéral » est un des documents de travail et de réflexion de l'association Les Amis du Monde Diplomatique. Il est réalisé par des membres de l'association avec la coordination de Philippe Arnaud. On peut le trouver en ligne sur le site des Amis du Monde Diplomatique (www.amis.monde-diplomatique.fr).
37. Procédés tel que le signe « *(sic)* », dont nous avons proposé ailleurs une analyse (Krieg 1999).
38. Tels que « s'en aller », « disparaître », « s'éteindre », etc. Parmi les dictionnaires consultés, 10 sur 14 sont dans ce cas : *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, Paris, Librairie Larousse, 1961. *Dictionnaire usuel Quillet Flammarion par le texte et par l'image*, Paris, Quillet – Flammarion, 1963. *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse, 6 volumes, 1973. *Le Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1984. *Le Robert. Dictionnaire*

de la langue française, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1985, 9 volumes. *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, Paris, Editions Quillet, 1990, 9 volumes. *Grand Larousse universel*, Paris, Larousse, 1992, 12 volumes. *Le Petit Larousse illustré*, Paris, Larousse, 1992. *Nouveau Larousse encyclopédique. Dictionnaire en 2 volumes*, Paris, Larousse-Bordas, 1998. *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert / VUEF, 2001, 6 volumes.
Notre hypothèse est qu'en donnant des exemples nettement plus originaux les dictionnaires prendraient le risque de ne pas être compris, puisque l'exemple supposerait un jugement de valeur, un point de vue, qui n'est pas nécessairement partagé ni même connu du lecteur.

INDEX

Mots-clés : Euphémisme, Euphémisation, Métadiscours, Evaluation axiologique, Prise de position en discours

AUTEUR

ALICE KRIEG-PLANQUE

Céditec - Université Paris 12